



GEMENG
PARC HOUSEN

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le dossier relatif à la proposition de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » concernant les terrains sis à Hosingen, au lieu-dit « Kraeizgaass », inscrits au cadastre sous les numéros HnE 251/3582 , 252 , 253/3501 , 47/3772 , 47/4380 , 256/2000, est déposé à l'inspection du public du **30 mai 2022 au 28 juin 2022 inclus** à la maison communale à Hosingen 11, Op der Héi et sur le site internet www.hosingen.lu.

Les observations et objections éventuelles contre le projet d'aménagement particulier doivent être présentées par écrit au collège échevinal de la commune du Parc Hosingen endéans le prédit délai de 30 jours sous peine de forclusion.

Hosingen, le 27 mai 2022

Le collègue des bourgmestre et échevins,